SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 3 juillet 2024

Date de Convocation : 25 juin 2024
Date d'Affichage : le 3 juillet 2024
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 27 Soit un total de 71 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-quatre le 3 juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Sylvain DEMULDER (suppléant de M. GIROUD).

Absents excusés :

Mme Siham TOUAZI

M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD

M. Marc GIROUD, représenté par M. Sylvain DEMULDER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jérome OLIVIER à 19h07, donnant pouvoir à M. Alain MATEOS pour les notes 5, 6, 7 et 8.

M. Antoine ARTCHOUNIN à 19h26, donnant pouvoir à M. Gilbert DÉRUS pour la note 8.

Absent :

M. Rachid BOUHOUCH

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07

M. Angélo NORIS a été désigné **secrétaire de séance.**

COMITE SYNDICAL DU 3 JUILLET 2024

10 - Objet : Ouverture de postes

Rapporteur : Le Président
Rédacteur : N. VAUDELET

Vu le Code de la Fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1986 complété par le décret n°88-546 du 6 mai 1988, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs du 13 décembre 2024.

Monsieur le Président indique que dans le cadre de deux avancements de grade, il convient d'ouvrir les postes inhérents pour valoriser des agents investis et rigoureux.

- ***Un Responsable Automatisme et Maintenance – CATEGORIE B***

Dans le cadre d'un avancement de grade, il convient d'ouvrir un poste sur le grade de Technicien Territorial Principal de 1ère classe pour un agent actuellement titulaire d'un grade de Technicien Territorial de 2ème classe.

Cet agent a, d'ores et déjà, pris les missions de Responsable Automatisme et Maintenance et la création de ce poste serait la reconnaissance de son travail. C'est un agent qui donne toute satisfaction aussi bien dans l'exécution de ses missions que dans la gestion de son équipe.

Ses missions sont les suivantes :

- Suivi des équipements de télésurveillance
- Suivi de l'autosurveillance et du diagnostic permanent
- Suivi du fonctionnement des ouvrages
- Encadrement du/des chargés d'automatisme et maintenance
- Mise en place d'une Gestion de la Maintenance Informatisée

- ***Une Directrice Financière – CATEGORIE B***

Dans le cadre d'un avancement de grade, il convient d'ouvrir un poste sur le grade de Rédacteur principal de 2ème classe pour un agent actuellement titulaire d'un grade de Rédacteur.

Cet agent occupe actuellement le poste de Directrice Financière et la création de ce poste serait la reconnaissance de son travail. C'est un agent qui donne également toute satisfaction aussi bien dans l'exécution de ses missions que dans l'anticipation budgétaire.

Ses missions sont les suivantes :

- Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre
- Élaboration du budget principal et des budgets annexes
- Contrôle des exécutions budgétaires déconcentrées
- Mise en œuvre du budget pour l'ensemble des services
- Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives
- Gestion de la dette et de la trésorerie
- Animation et pilotage de la fonction financière déconcentrée

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CREE l'emploi permanent de Responsable Automatisme et Maintenance à temps complet, cité ci-dessus et de l'inscrire au tableau des effectifs sur le grade de Technicien Territorial Principal de 1ère classe (CATEGORIE B).

CREE l'emploi permanent de Directrice Financière à temps complet, cité ci-dessus et de l'inscrire au tableau des effectifs sur le grade de Rédacteur Principal de 2ème classe (CATEGORIE B).

ACTE le tableau des effectifs joint à la présente note,

SE RESERVE la possibilité de recruter des contractuels dans le cadre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 susvisée,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces avancements de grade.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012,

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

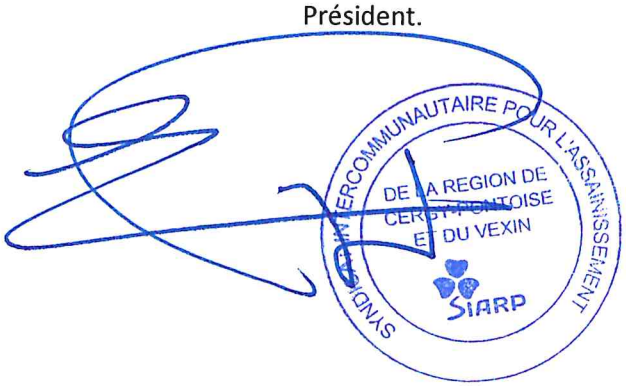

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-200091916-20240703-DCS_2024_07